

chaque problème, une solution tenant compte des difficultés théoriques et pratiques. Ce projet, dû à M. FELLER, fut encore, par excès de scrupule, « soumis à l'avis des auteurs » dans une consultation générale que la Société eut le bon esprit d'organiser. L'auteur fit toutes les concessions justifiables, et son système, définitivement arrêté, est aujourd'hui suivi dans toute la Wallonie.

En 1904, paraît le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*. Ce travail, qui montre déjà la richesse des matériaux accumulés, et qui donne une idée de la compétence philologique de ses auteurs, est favorablement accueilli dans le pays et à l'étranger. La Société délègue ses pouvoirs à trois de ses membres pour l'élaboration définitive du Dictionnaire. Elle vote les importants crédits nécessaires aux premiers travaux. Elle crée une publication spéciale destinée à favoriser les enquêtes dialectologiques. La Commission se met à l'œuvre. Sans relâche, elle entretient le feu sacré de ses correspondants disséminés dans tous les coins de la Wallonie. Cette Commission est composée de MM. Auguste DOUTREBONT, professeur de philologie romane à l'Université de Liège; Jules FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers; Jean HAUST, professeur à l'Athénée de Liège. Elle a recueilli et classé à cette heure plus de 80.000 fiches.

En même temps, un autre groupe de membres s'occupe de réunir les éléments de la *Bibliographie générale de la Littérature wallonne*, travail considérable dont l'élaboration est rendue possible par la catalogation scientifique de la riche bibliothèque que possède la Société.

La situation actuelle de la Société est des plus brillantes. Elle compte 600 membres et près de 250 correspondants. Ses concours sont parfaitement suivis; ses publications aussi remarquables qu'abondantes sont excellemment éditées. Ses cadres administratifs assurent à ses différents services un fonctionnement parfait.

Son œuvre générale est plus que jamais exactement définie. Etendant peu à peu ses relations et assurant sa compétence, elle dirige le mouvement littéraire en dialecte et elle centralise les recherches philologiques relatives aux parlers romans de Belgique. A cet organisme puissant et compétent revient aussi l'honneur d'une tâche préparée au cours d'un demi-siècle par tout ce que la Wallonie compte de wallonistes.

Nous avons la conviction qu'elle ne faillira pas à ses devoirs multiples. Elle est armée pour y satisfaire. Jamais son activité n'a été aussi grande.

Encore faut-il que l'utilité publique de certaines de ses entreprises soit largement reconnue.

Il n'est pas dans les possibilités d'une association quelconque de réaliser, par exemple, le *Dictionnaire* dont celle-ci prépare la publication.

C'est là une œuvre nationale, que les pouvoirs publics à tous les degrés ont pour devoir de favoriser par un patronage effectif.

Ce patronage ne se fit pas attendre pour l'œuvre, nationale aussi, du *Dictionnaire flamand* qui se publie en Hollande.

Il ne manquera pas plus longtemps, nous en sommes convaincu, aux Belges du Sud et à leur entreprise.

Oscar Colson.



## Jules Sottiaux et « l'Originalité wallonne »

J'ai gardé le souvenir d'une visite que je fis à SOTTIAUX, il y a quelques années, dans son charmant castel de Montigny-le-Tilleul.

Je ne sais plus à quelle occasion un cercle important de Charleroi m'avait demandé une conférence littéraire. Je devais la donner un dimanche soir. A peine avais-je accepté, que je reçus un mot du charmant poète du Pays noir : « Venez donc déjeuner dimanche avec moi. Nous passerons l'après-midi ensemble, et nous lirons des vers. » Nous nous connaissions seulement par ce que nous avions lu l'un de l'autre. J'avais admiré l'ardeur lyrique et la probité artistique de ses *Confins boisés*, de *L'effort du sol natal*. J'aimais en lui cette volonté affirmée de chanter son pays natal, d'éveiller sur les terrils noirs et dans le vol sombre des fumées l'intense poésie de la douleur et du travail.

Je fus donc à Montigny-le-Tilleul. J'y trouvai, dans un délicieux paysage de verdure — coin d'idylle au milieu des régions tragiques — un poète et un Wallon enthousiaste. Ce fut charmant. M. Paulin BROGNEAUX, un voisin de campagne, s'était joint à nous. Et pendant des heures, la flamme du Bourgogne aidant, nous clamâmes des répertoires de vers. Nous étions trois bons Wallons, heureux de vivre et de chanter. Sur le visage expressif de SOTTIAUX, sur son front déjà un peu dénudé et qui se plissait sous la tension de l'esprit, passait le grand souffle de l'inspiration.

Dieu me pardonne! J'avais presque oublié ma conférence.

Nous avons parlé poésie. La conversation tourna. Nous parlâmes régionalisme, décentralisation, Wallonie. Il me semble encore entendre la vigoureuse profession de foi du poète des houillères :

« Je suis Wallon. Je veux me relier à mes ancêtres wallons, » étudier le sol même où je suis né, scruter la pénombre de mes » origines; je veux vibrer avec ferveur, avec tout ce qui a vibré dans

« la suite des âges dans ma douce Wallonie. Ainsi seulement je serai  
« vrai dans mon art. Mon chant se mêlera aux musiques de mon  
« pays, sans désaccord ; ce sera une note de plus, mais une note qui  
« s'harmonisera avec les autres. »

Et le poète scandait ses phrases en vigoureuses affirmations.  
— Si nous reprenions une bouteille de Pomard ? ajoutait-il.  
Et en cela aussi, il affirmait le respect de ses origines.

Je me suis souvent rappelé les joyeux propos de cette après-midi.  
Je me les suis rappelés en écrivant *En pays Gaumet*, où je fis  
moi-même une profession de foi à peu près pareille.

Depuis, SOTTIAUX ne cessa d'édifier son œuvre. Son drame lyrique  
*L'âme des nôtres* procède de la même pensée, de la même volonté de  
glorifier son terroir. J'imagine que *La beauté triomphante*, qui nous  
est promise pour bientôt, sera une sorte de couronnement d'une  
œuvre originale et somptueuse.

En attendant, le poète est devenu critique, historien, ethnologue.  
Cette âme wallonne qu'il chante dans ses vers, il a voulu la connaître  
et la faire connaître dans ses caractères les plus subtils et les plus  
secrets. Cela nous a valu un livre considérable : *L'originalité  
wallonne*, sorte de bible de notre sensibilité, étude intéressante,  
analyse complexe de notre âme. Travail important, qu'il importe  
d'examiner avec attention. Examinons donc et suivons pas à pas  
l'auteur dans ses pérégrinations.

Certes, SOTTIAUX n'a pas tout à fait tort lorsque, remontant  
jusqu'aux ténèbres de la préhistoire et aux premières lueurs du  
jeune moyen-âge, il fait de nous des Celto-Germains romanisés.

Je crois cependant qu'il accorde, dans l'élucidation de notre  
caractère ethnique, trop d'importance à l'élément germain.

Sans doute, par l'effet des successives invasions, il s'est produit  
une infiltration germanique dans la population celte de nos provinces.  
Mais, comme il arrive toujours, les barbares venus du Nord ont été  
complètement absorbés par la race plus cultivée dont ils avaient  
passé les frontières. La civilisation a vaincu la force. Les vainqueurs,  
en petit nombre d'ailleurs, en égard au nombre des vaincus, ont été  
conquis à leur tour par ceux qu'ils avaient conquis. Les caractères  
des types germaniques ont peu à peu disparu dans les descendants des  
envahisseurs.

Je préfère, pour ma part, l'opinion de M. Julien FRAIPONT,  
professeur à l'Université de Liège, qui, parlant de nos origines au  
Congrès wallon de 1905, disait :

« Les descendants des Brachycéphales néolithiques ont mieux

« résisté en Wallonie que dans le reste du pays, à l'influence des  
« envahisseurs du type germanique, grâce à la topographie même de  
« la région, et malgré le long contact des Francs dans la vallée de la  
« Meuse et de ses affluents. Il y eut là *jauxtaposition et moins de*  
« mélange. »

Il me semble bien que SOTTIAUX a été hypnotisé par des  
affirmations récentes d'hommes très savants ou très poètes. Quoi qu'il  
en soit, ce premier chapitre commande tout le livre ; l'auteur  
s'évertuera constamment à prouver sa thèse : nous sommes un  
mélange de Celtes et de Germains.



Ces réserves faites, me voici à l'aise pour louer la belle étude  
critique, loyale et impartiale, de notre littérature. Avec l'analyste,  
nous explorons les *chansons* du Hainaut, les *pasquêtes* de Liège, les  
romances de Namur, les *fauves* du Borinage, le trésor du théâtre en  
dialecte.

Nous vibrons avec nos musiciens, nos peintres, nos sculpteurs.  
Nous nous exaltons au souvenir de tous nos écrivains français de

race wallonne, dont l'œuvre fleurit, nourrie de la bonne sève du terroir.

« Ah! la belle œuvre de chez nous! Fleur dont les racines » montent du cœur même du terroir, et qui brille dans la corbeille » delectieuse que notre époque de renaissance offre à la Terre nôtre. »

Et c'est véritablement une grande joie qui nous est donnée de constater ce renouveau d'art en Wallonie.

« La douce Wallonie, disais-je dans *En pays Gaumet*, dont déjà la musique a chanté la ligne harmonieuse, s'éveille d'une léthargie dorée. Son cœur bat dans des livres frémissants. Ses forêts et ses rochers, ses aubes laiteuses et roses dans les vallées, ses crépuscules mauves sur les montagnes, ses titans du fer et de la houille, ses rêveurs des champs et des bois ont trouvé des interprètes attendris. Ils ont regardé en eux-mêmes et cette vision intérieure était douce comme, après des pleurs, les yeux souriants d'une femme. »

Que SOTTIAUX, poursuivant son étude, nous montre l'esprit wallon, gouailleur et verveux; qu'il détermine la morale wallonne, quelque peu rabelaisienne et souriante; qu'il caractérise notre folklore, dont *Wallonia* recueille avec une heureuse constance les éléments si naïvement attachants, nous sommes charmés de le suivre, de mettre nos pas dans ses pas, de nous édifier sur nous-mêmes.

Enfin, dans une suite de courtes monographies, SOTTIAUX s'applique à découvrir la psychologie de nos villes. Sans doute, il y a des oublis. A côté de « Jean de Nivelles », j'aurais voulu voir son joyeux frère du pays de Virton, le facétieux *Jean de Mady*. Mais que de surprises agréables déjà! Que de choses ignorées ou peu connues! Que de subtiles notations de vie vraie et de sensibilité diverse!

Le livre de SOTTIAUX est un bon et beau livre. Si l'on vous dit qu'il est un peu touffu, que l'absence de table de matières rend difficiles les recherches qu'on voudrait y faire, que, encore qu'édité par « l'Édition artistique » (!), les éditeurs n'ont pas apporté assez de soin à la matérialité du livre, j'en conviendrai volontiers. Je ne vous en dirai pas moins que vous devez le posséder dans votre bibliothèque en bonne place.

Car il est le résultat d'un effort considérable, et toute la Wallonie, avec son rêve, avec sa joie, avec sa vie, y chante sa belle chanson.

EDOUARD NED.



## Bibliographie

SOTTIAUX X. JULIUS. Né à Montigny-le-Tilleul, le 6 mars 1862.

### 1. — Ouvrages :

#### POÉSIE

1892. — *Roses d'Automne*. Charleroi, Tourneur-Schmitz, 1 vol. in-8° (13 × 20), 140 p. Prix : 2 fr. 50.

#### LA TERRE NOIRE :

1896. — *La Poésie de la Houillère*. Charleroi, Gobbe, 1 vol. in-8° (13 × 19), 82 p. Prix : 1 fr. [Épuisé.]

1898. — *Confins boisés*. Namur, Jacques Godenne, 1 vol. in-8° (11 × 20), 116 p. Prix : 2 fr.

1901. — *L'Effort du Sol Natal*, avec deux reproductions de Constantin MEUNIER et le portrait de l'AUTEUR. Namur, Jacques Godenne; Bruxelles, Schepens et C<sup>ie</sup>. 1 vol. in-8° (12 1/2 × 20), 130 p. Prix : 2 fr. 50.

1902. — *Le roman de Jack*, roman lyrique, musique de Paulin MARCHAND. Exécuté à Marchiennes en 1902, et à Charleroi en 1907.

1904. — *L'Âme des Nôtres*, poème dramatique. Illustrations de MARIUS RENARD et Charles WATELET. Bruxelles, Schepens et C<sup>ie</sup>. 1 vol. in-8° (13 × 21), 250 p. Prix : 3 fr.

#### PROSE.

1906. — *L'Originalité Wallonne*. Paris-Liège, « l'Édition artistique ». 1 vol. in-8° (12 × 18), 428 p. Prix : 3 fr. 50.

### 2. — Collaboration :

*Le Libre-Journal*, Mons, 1894-95 : Poèmes.

*Le Magasin Littéraire*, Gand, 1896 : Poème.

*La Revue des Gens de Lettres Belges*, Tournai, 1900-1903 : Poèmes, critique littéraire.

*Le Samedi*, Bruxelles, 1904 : Poèmes.

*La Jeune Wallonie*, Charleroi, 1905 : Poèmes, nouvelles, critique littéraire.

*Le Florilège*, Anvers, 1905 : Poèmes.

*Le Pays Wallon*, Charleroi, journal quotidien, 1900 et suivantes : Critique littéraire.

*Le Coq d'Aicouss'*, Charleroi, journal patois, 1905 : Portraits, contes, études, pseudonyme : Walloneû.

*La Belgique*, Paris, 1905 : Études.

*Le Jeune Effort*, Bruxelles, 1905 : Poèmes.





## LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Walla<sup>(1)</sup>

## I.



Un vrai Wallon, n' est Remy, doit être fou de sa Wallonie ! N'est-elle pas la mère de sa race, le sang de sa chair, la vie de sa vie ; n'est-elle pas le miroir où se reflète l'âme de nos morts, nos vieux « tayons » enterrés sous nos pas !

» A voir tourner en rondes, dans le vent, la poussière de nos routes, il doit se dire : « C'est la cendre des anciens qui monte en couronne au-dessus de nos campagnes et de nos villages ». A sentir les parfums savoureux du matin, il doit se dire encore : « Si les fleurs de nos prairies et de nos bois sont si fraîches et les moissons si belles, c'est qu'elles grandissent sur la terre wallonne malaxée dans la sueur et le sang des ancêtres ».

» Et alors, Remy, à bouche pleine, haletant dans cette filialité avec les morts, il doit aspirer l'air natal à s'en souler !

» Pour finir, n' don Remy, il faut se sentir trembler en pensant à ces choses, comme si des fils magnifiques rattachaient nos âmes à l'âme de toute la race ! »

Après cette communion exacerbée où vibrait tout son être, Polyte Dieu, de sa voix de basse qui semblait, elle aussi, monter du cœur de la terre natale, entonna son dernier couplet wallon.

Toute la Taille Argentine en était remplie ; l'écho le répétait au

(1) Afin d'être plus près du cœur de la Wallonie, l'auteur a écrit d'abord ce petit roman en dialecte. Ces pages ne sont qu'une traduction presque littérale.

loin, on eût dit que les âmes des morts se le criaient l'une à l'autre, jusqu'aux deux bouts de la Terre-Nôtre :

*Camarade, aime-ti Wallonie  
Plus què l'rie ;  
En l'éricéant, dis-ti souvint ;  
Dj' ros aime bin !*

Polyte Dieu vivait, sur la Taille Argentine, à une bonne lieue de Charleroi, avec son enfant unique, une jeune fille de dix-huit ans, qu'il appelait Walla par amour pour la terre wallonne.

Sa femme s'en était allée dormir, là-bas, au Petit Champ, sous une sapinette. Elle avait gagné chaud et froid, une toux plus profonde à mesure avait creusé sa poitrine, des germes de mort s'étaient glissés dans le creux, et, un soir, elle expirait en pressant sa mignonne Walla contre elle comme pour rattacher sa vie qui fuyait, à celle de l'enfant qui poussait.

Remy ne goûtait jamais plus de bonheur qu'à côté de sa petite Walla.

Elle lui semblait belle comme la Vierge qui, avec sa couronne de cuivre doré auréolant sa tête, montre le ciel du doigt, à l'église. C'est qu'elle était vraiment jolie avec ses yeux de rêve couleur d'atlesse mûre ; ses cheveux sombres enroulés en gradins sur la nuque, et piqués d'un peigne de nacre où brillait une veinure de similor. Ses joues rappelaient la fraîche roseur d'une pomme de belle-fleur ; sa bouche cascadaït sans cesse ; elle avait une taille pour sûr pas plus épaisse que celle de la Vierge de Michel-Ange ; et une démarche, mon fi, à vous faire retourner tant qu'on pouvait la voir sur la pied-sente.

Et bonne, avec cela, bonne comme une poire de Durondeau qui gicle entre les dents.

Quand elle chantait *L'avez-re vèyou passer ?* que Polyte lui avait apprise, il semblait à Remy qu'il renifflait des muguetts et qu'il mangeait des fraises ; et il regardait au ciel comme si la chanson s'en fût descendue non des lèvres de la jeune fille, mais du pays des Anges.

Le plus beau du jeu, c'est que Walla, elle aussi, voyait Remy dans l'eau ; si bien que, lorsqu'il rentrait tard et qu'il ne pouvait aller chez elle, à la soirée, elle jetait son tricot sur le vieux dressoir où s'étalait une galerie de porcelaine de Tournay, et s'asseyait sur le seuil toute songeuse.

Et Polyte Dieu pensait : La voilà toute « éshartéye » parce que Remy n'a pu venir « al chije ».

Pourtant, la maison n'était jamais vide.

Polyte chantait de si belles chansons wallonnes, il racontait de si curieuses histoires sur les copères, les sotais et les sorcières, qu'on l'aurait écouté cinq heures d'horloge sans bâiller.

Il connaissait notre Wallonie au bout de ses doigts : ses paysages, son folklore, ses artistes. Il lisait le vieil « armonaque » de Mons, qu'il conservait comme une relique. Il parlait des fils de la Wallonie dont la filialité conserve, par les œuvres, l'ethnologie de la race ; et sa joie native s'alimentait au contact de nos dramaturges.

Parfois, il jouait un vaudeville wallon tout seul, donnant à chaque rôle son intonation et sa part de vie. Alors, les voisins accouraient comme à la fête, si bien que la maison était trop petite et que la Taille Argentine s'emplissait du rire haut et clair des femmes et des grosses esclaffades des hommes.

Il avait des noms et des noms plein la tête -- des charretées, comme disait le métayer Bertin, le chef corneur qui, lorsqu'une femme abandonnait son homme dans une heure de folie ou de querelle, organisait de sauvages fanfares pour célébrer le retour de la belle.

Ces copégeries, ces farces, cette science gaie, il les mêlait à des mots wallons verveux et pittoresques, à des couplets ironiques et joyeux comme la race. Des saillies fusaient, étincelaient, s'épandaient comme d'une vanne de joie et de clarté.

A ce moment, Polyte Dieu apparaissait comme le symbole du peuple wallon. A le voir nerveux, mobile, l'ossature accusée, les yeux et les cheveux bruns comme ceux de Walla ; à le voir toujours disposé à rire, toujours le premier pour rendre service, pour faire la causette, « couyonner », lâcher une réflexion luronne, puis soudain s'abandonner et vaguer du regard parmi le ciel natal au sourire gazé d'une fine bruine, on comprenait que c'était un Wallon pur sang, comme le premier Wallon que le bon Dieu plaça sur la Terre-Nôtre. Ainsi, il semblait qu'il avait toujours vécu, et qu'il était l'ancêtre, le père des aïeux, venu du fond des âges et portant en lui l'âme de la race harmonieusement élaborée au milieu des sèves fécondes du terroir.

Le peuple sentait en lui d'ataviques influences, il le respectait en l'aimant.

Polyte Dieu, disait-on, c'est un Wallon qui porte la Wallonie aplaquée à ses yeux ; il la voit sans cesse, qu'il les ferme, ou qu'il les ouvre !

Près de lui, il semblait que le vent chantait un air du pays ; que le ruisseau, en zigzaguant autour du sentier, contait pour les fleurs et les mouches d'or, des fauves naïves du vieux temps ; que le coucou, au fond des bois de l'abbaye d'Aulne, criait : Wallon, Wallon ! et que la caille, dans ses six notes follettes : caille, caillette, caille, caillette ! répétait pour celui qui voulait le comprendre : « J'aime la Wallonie ! »

Près de lui, tout parlait d'elle parce qu'elle prenait toute pensée, tout amour ; on eût dit que les mots Wallons, Wallonie, devenaient des pralines du paradis sur ses lèvres.

Polyte Dieu, dans ces moments-là, était plus grand que les chênes du bois de l'Abbaye. Il vous eût fait mettre à genoux sur la terre natale, ce diable d'homme, et en porter à vos lèvres tout pâmé d'amour.

## II.

La Taille Argentine laisse, derrière elle, du côté de la France, les villages de Gozée, de Marbais-la-Tour et d'Ham-sur-Heure cachés aux pentes des « tiennes » ; au couchant, les bois de l'abbaye d'Aulne massés autour des ruines ; à droite, l'Eau-d'Heure glissant au bas des courtes montagnes de l'Entre-Sambre-et-Meuse ; et, au nord, le pays de Charleroi. C'est le plus beau coin du Hainaut. Dans aucune région peut-être, la dissimilitude des idylliques paysages et de l'épopée titanique du labeur industriel n'est plus émouvante.

De là, la sublime fresque où vit et chante l'effort wallon, se détache sur un avant-plan de rochers et de bosquets harmonisant, dans leur dualité, nos deux Wallonies.

Nulle part, la poésie tragique et dantesque ne côtoie la grâce virgilienne avec moins de heurts dans les tonalités. C'est une stéréoscopie grandiose placée à point devant les regards pour fondre, dans de la beauté, la contradiction tumultueuse des aspects les plus discords.

Là, en face, sur un espace de cinq lieues, le Pays Noir étale la grisaille de ses terrils superposant leur rigidité désolée de coronas à coronas, jusqu'aux petites villes de Nivelles et de Fleurus. Et l'on évoque cet autre mamelon du Mont-Saint-Jean qui, de la plaine, les regarde. Symboles de la vie l'un et l'autre, la vie faite de batailles, de douleurs saignantes et d'instabilité, mais que l'effort et la lutte embellissent comme un sommet dans la clarté.

Là, devant vous, les fumées blanches, sombres et cuivrées, flottent en mer opaque ourlée de soleil où surnage la crête des terrils ; et l'imagination est si confondue qu'elle recule au fond des

âges primitifs, dans des visions de monstres antédiluviens dormant sur des mers de silence.

La nuit, des coulées de flammes s'éjaculent en gerbes fugaces. Des réflecteurs se devinent, traçant dans l'immensité molle des chemins de clarté à une fuite vague de flottilles.

Puis de sourds grondements montent d'on ne sait d'où; des embrasements s'étendent en voie lactée: on dirait que l'enfer s'est échappé par toutes les bures, et que les démons, en s'agrippant aux nuages, les font flamber et se dissoudre.

Des cris de sirènes s'éteignent en plaintes: les cheminées semblent des hampes immenses où flottent des drapeaux flamboyants: des sillons d'ombre brûlent comme dans une trouée de boulets rouges.

C'est la bataille pour le pain, la sombre et brûlante bataille de nos âges, si gigantesque qu'elle évoque les combats mythologiques des titans et des dieux.

JULES SOTTIAUX.

(Extrait de *Walla*, petit roman à paraître.)



## La Nouvelle Bibliothèque publique de Liège

La ville de Liège va enfin doter le public studieux d'une bibliothèque scientifique et littéraire largement ouverte à tous et dont l'organisation ne laissera rien à désirer.

Cette institution nouvelle sera installée dans une construction récemment terminée et remarquablement élégante, dont le rez-de-chaussée abrite déjà un Jardin d'enfants (école gardienne), et une Crèche. L'étage qui règne sur toute l'étendue de ces deux établissements sera tout entier réservé aux installations de la Bibliothèque publique: les magasins de livres, salle de lecture, salle affectée au service du prêt, tout y est bien spacieux, bien éclairé et confortablement aménagé.

L'importance capitale de cette création, aux yeux des intellectuels qui nous lisent, explique que nous sortions d'une réserve naturelle à divers titres.

Il appartient tout particulièrement à nos lecteurs liégeois de s'intéresser à une institution qui leur réserve bien des enseignements et sans doute bien des joies. Mais il n'est pas mauvais que tous constatent par un fait nouveau et caractéristique le réveil de l'intellectualité publique en Wallonie — comme aussi la manifestation d'un certain esprit particulariste qui, du reste, fit récemment accueillir avec faveur dans la même ville l'installation et le développement d'un Musée d'art décoratif et de l'ancien Musée d'archéologie.

La ville de Liège, centre intellectuel de premier ordre à plusieurs époques du moyen-âge, ne posséda point de bibliothèque publique



avant le second quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. Le motif en est que, dans la principauté ecclésiastique dont cette ville était la capitale, l'érudition se concentrait pour ainsi dire dans les couvents et les cloîtres des églises. En fait, rien qu'à Liège, on signalait dès le haut moyen-âge bon nombre de collections très importantes, notamment celles du couvent des Récollets, celle de l'abbaye Saint-Jacques, celle de l'abbaye Saint-Laurent : chaque collège, chaque couvent ou monastère avait sa bibliothèque particulière.

Si ces bibliothèques n'étaient pas ouvertes à tous, chacun pouvait les consulter aisément. Mais il leur manquait cette force d'attraction que manifeste naturellement une institution publique. « Si, comme le dit NAMUR, le pays de Liège abondait en génies propres à toutes les sciences, on doit reconnaître que le nombre en eût été plus grand, si les jeunes gens avaient trouvé chez eux les moyens de cultiver leurs talents naturels, non seulement par les études réglées d'une université, par exemple, mais aussi par la commodité d'une bibliothèque qui leur facilitât la lecture des meilleurs ouvrages sur toutes les branches des connaissances humaines ».

Bref, c'est seulement en 1731 que fut fondée une bibliothèque publique, et c'est au magistrat laïque que revient l'honneur de cette initiative. Le prince-évêque Georges-Louis de Bergues applaudit du reste à ce projet et il ne se passa pas d'années que, d'un commun accord entre les autorités, des sommes parfois très considérables ne fussent consacrées à l'accroissement des collections.

Le Conseil se montra assez large en ses choix, comme on peut le voir dans les catalogues de l'époque. Il acquit même les divers ouvrages des philosophes encyclopédistes français, que le bibliothécaire avait reçu l'ordre de ne pas communiquer à la jeunesse.

Le local fut établi dans un corps de l'hôtel-de-ville et le premier bibliothécaire fut l'imprimeur bien connu des bibliophiles, Everard Kints, que l'on choisit en raison des services rendus notamment à l'histoire du pays par l'édition ruineuse d'ouvrages de haute importance.

Le premier noyau de la bibliothèque se composait de 729 volumes répartis en deux classes : a) théologie, morale dogmatique et histoire

(1) L'histoire de la Bibliothèque de Liège, que nous nous contenterons d'esquisser ici et sur laquelle nous comptons du reste revenir ailleurs, est assez facile à reconstituer sur les sources. — Cf. notamment Aug. VOISIN, *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques en Belgique*, Gand, C. Annoot-Braeckman, 1840. — P. NAMUR, *Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique*, t. III, Bruxelles et Leipzig, C. Muquardt, 1842. — Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. II, p. 56-57, et t. IV, p. 13-16. — Cf. aussi Jos. BRASSINNE, in *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. III (.905), n° 2, p. 89-96.

religieuse : ensemble 122 ouvrages ou 252 volumes ; b) jurisprudence, géographie, chronologie, histoire, mathématiques, littérature, beaux-arts : 250 ouvrages ou 497 volumes.

Ce premier fonds n'était guère important. Mais la Cité se montra généreuse, plus même que de nos jours, dans les crédits alloués à la Bibliothèque. C'est ce que fait remarquer M. GOBERT, qui cite des chiffres intéressants. En 1731 et en 1732, abstraction faite de nombreux achats spéciaux, la ville affecta à ces objets une somme de 2,000 florins. En 1736 et 1737, elle employa une somme de 8,003 florins. En 1741 et 1742, le total tombe à 3,002 florins ; mais en 1742-1743, il s'élève à la somme énorme de 12,200 florins.

La vogue de la Bibliothèque fut telle, que son catalogue, publié en 1731, dut être réimprimé l'année suivante. D'autres éditions mises à jour parurent en 1749 et 1767.

Dans le but d'accroître la Bibliothèque publique, le prince Velbruck, en 1775, enjoignit aux imprimeurs de fournir gratis un exemplaire de chaque ouvrage imprimé par eux. Ce prince ne songea à rien moins qu'à réunir aux collections communales les bibliothèques des Jésuites dont la corporation venait d'être supprimée. Diverses circonstances empêchèrent la réalisation de ce dessein, auquel le prince Hoensbroeck, en 1787, donna en quelque sorte un commencement d'exécution, en rendant publique la bibliothèque du Grand Collège.

Bientôt les événements politiques allaient bouleverser l'institution communale.

L'invasion des révolutionnaires français vint ajouter aux conséquences de la Révolution liégeoise les plus tristes effets. Les bibliothèques publiques comme les collections privées furent mises au pillage, leurs richesses dispersées, ou enlevées et transportées en France.

Le dépouillement fut si parfait qu'en 1814, DE VILLENFAGNE écrivait au bibliophile J.-L. MASSAU, de Verviers : « Je ne connais plus aujourd'hui de bibliothèque particulière dans notre pays, quand on a besoin d'un livre, on ne sait plus où le trouver. »

Cependant les bibliothèques avaient été l'objet de certaines mesures de préservation. Des dispositions légales prises en 1793 avaient en vue la conservation et l'administration des bibliothèques. Les lois des 15 Fructidor et 5 Frimaire an IV, en nationalisant les biens ecclésiastiques, exigeaient qu'il fût fait la catalogation des livres et l'inventaire des objets précieux existant dans les maisons supprimées.

Si toutes ces dispositions avaient été exécutées avec régularité,

si tous les livres et manuscrits provenant des corporations supprimées de la Belgique avaient été attribués à des bibliothèques du pays, certes ces établissements seraient plus riches qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais tout le monde sait qu'il n'en a pas été ainsi.

La Belgique fut, pendant les quinze premiers mois de l'invasion, traitée en pays conquis; et le gouvernement français usa à son égard des droits de la guerre dans toute leur rigueur et dans toute leur étendue.

La Bibliothèque de Liège partagea le même sort que tous les autres dépôts littéraires de la Belgique. Transportée à Maestricht à l'approche des armées républicaines, elle fut entièrement enlevée par les représentants du peuple lors de la prise de la ville le 4 novembre 1794 et transportée en France.

Dix ans plus tard, la ville rentra enfin en possession d'une bibliothèque, celle de l'École centrale, établissement supprimé en 1804, et dont les collections lui furent remises tout entières, à l'exception de quinze cents volumes réservés à la bibliothèque du Lycée. Le Séminaire fut également admis à choisir un certain nombre d'ouvrages. Ce choix se porta notamment sur deux à trois cents manuscrits.

Le bibliothécaire, Nicolas Bassenge, à qui l'on a reproché beaucoup de négligence dans sa gestion, fut remplacé en 1811 par l'abbé Terwangne, lequel fut chargé de dresser le catalogue des imprimés. Ce catalogue a été publié en 1813.

Un nouveau changement radical s'opéra en 1817. L'Université s'ouvrit le 3 novembre, et sur l'invitation du roi Guillaume des Pays-Bas, la Bibliothèque publique y fut déposée, tous droits réservés.

Depuis lors elle s'est augmentée dans des proportions considérables, tant par voie d'achats sur les fonds de la ville, qu'en raison de donations et legs faits à la Cité.

Ce sont ces collections que la ville va reprendre et qui, jointes à celles de la Bibliothèque centrale et à d'autres, formeront un ensemble de la plus haute importance et d'une très grande variété.

La Bibliothèque centrale, dont nous venons de citer le nom, est la principale et la plus ancienne des cinq bibliothèques populaires créées par l'administration en vue de satisfaire aux besoins les plus urgents du public (1). Cette institution, la première du genre en Belgique et l'une des premières du continent, fut inaugurée en 1862.

(1) Sur les Bibliothèques populaires de la ville de Liège on peut consulter : M. GRANDJEAN, dans *Liège* par DOGNÉE ET AUTRES, in-8°, Liège, J. Daxhelet, 1881, p. 404-409. Th. GOBERT, *les Rues de Liège*, passim. A. PIROTTE, *les Bibliothèques populaires communales*, extr. du Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville pendant l'exercice 1900-1901, Liège, Gustave Thiriart, 1901.

On sait que l'exemple donné par la Cité liégeoise ne tarda pas à être suivi. Seize ans plus tard, il n'existait pas moins de 62 institutions de l'espèce rien que dans la province de Liège. Il résulte de nos renseignements qu'en 1905, elles atteignaient le nombre énorme de cent-cinquante. Une statistique publiée par le gouvernement à l'Exposition de Liège, et portant sur les bibliothèques subsidiées par les communes, fait constater que, pour le nombre des lecteurs et le nombre des volumes empruntés, la province de Liège vient en tête et dépasse notamment de beaucoup la province de Brabant.

Notre ville, dotant aujourd'hui le public d'une bibliothèque bien installée et bien outillée, restera donc dans ses traditions, et montrera, à cet égard aussi, la voie aux cités habituées, en matière d'enseignement, à la prendre pour modèle.

\* \*

Il importe au public liégeois de bien se rendre compte de l'importance des collections qui, dès le premier jour, vont se trouver réunies dans la Bibliothèque nouvelle.

Aux 25,000 volumes de la Bibliothèque populaire centrale, viendront s'ajouter les 7 milliers de volumes et manuscrits de l'ancien fonds, ainsi que les accroissements de ce dernier.

Parmi ces accroissements, il faut mentionner les collections Capitaine, qui se montent à environ 16,500 numéros, dont 11,000 ouvrages imprimés; les collections Umé, Donceel et Ransonnet, dont le total dépassa 2,000 numéros, la collection Dupont, composée d'ouvrages relatifs à l'art dramatique, etc.

En estimant à 50,000 volumes et 500 manuscrits le total des ouvrages ainsi réunis, on est certainement en-dessous de la réalité.

\* \*

Une question préalable a été posée à l'occasion des intentions de la ville.

Celle-ci a-t-elle raison de retirer de l'Université les collections qu'elle y avait déposées ?

Son droit n'est pas douteux. Mais les intérêts mêmes dont elle a le soin auraient pu lui dicter depuis longtemps l'attitude qu'elle prend aujourd'hui.

En effet, la bibliothèque universitaire n'est pas une bibliothèque publique au sens propre et réel de ce mot. Les documents officiels relatifs à sa fondation et à son organisation ne laissent aucun doute à cet égard (1). Il est évident, quand on les a lus, que cette bibliothèque

(1) Cf. Léon BECKERS, *l'Enseignement supérieur en Belgique*, Brux., Castaigne, 1904. Chapitre VI, p. 73 et suiv.



est créée pour l'usage de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire pour les professeurs et, par extension, pour les étudiants. Ce n'est que par une tolérance toujours révocable qu'on admet certaines personnes étrangères à l'enseignement universitaire, à fréquenter les salles de cet établissement, et c'est par faveur qu'on leur permet d'emprunter des livres. Le prêt à domicile, pour les étudiants eux-mêmes, n'est autorisé que sur l'avis conforme des professeurs et sous leur caution; il n'est fait à ce sujet aucune distinction entre les étudiants étrangers, dont le domicile est essentiellement variable, et ceux qui sont de la ville même et résident chez leurs parents.

Inutile de faire remarquer que l'État a la propriété des collections créées par lui et de celles qui viennent s'y ajouter, et qu'il peut en ordonner le transfert, quand et dans quelle mesure il peut lui convenir.

Que, d'autre part, l'organisation des bibliothèques universitaires reste en dehors de l'action de l'autorité communale, et que celle-ci serait mal venue d'élever la moindre prétention à réformer cette organisation.

Dès lors, il est clair que si les bibliothèques universitaires ont une utilité locale incontestable et très grande, celle-ci n'est qu'indirecte et relative.

Il appartient donc aux administrations locales, qui veulent favoriser le public en général, de se rendre compte de toute l'étendue de leurs devoirs à cet égard, et d'y confirmer éventuellement l'exercice de leurs droits.

Certes, il y aura des personnes qui, en vertu d'une opinion favorable aux grands dépôts, seront plutôt portées à regretter la fondation d'une seconde bibliothèque à côté de la première, et le démembrement de l'ancienne au profit de la nouvelle.

Nous estimons que l'intérêt supérieur de la science est de multiplier les établissements d'instruction publique, à quelque genre qu'ils appartiennent. Ce qui est vrai pour les écoles, est vrai pour les bibliothèques. L'essentiel, à notre époque, c'est de favoriser l'accession du plus grand nombre aux sources de la culture et de l'érudition.

C'est bien ce qu'entend faire la ville de Liège, lorsqu'elle manifeste l'intention de pourvoir sa Bibliothèque d'une organisation au courant des derniers progrès, assurant par là, aux collections qu'elle va retirer de l'Université, le maximum d'utilisation directe pour tout le public en général.

\* \* \*

Le public, nous le répétons, peut attendre de l'institution nouvelle les plus grands secours si, comme il est annoncé, la Ville lui

assure un personnel suffisant et dévoué. Ce ne sera certes une sinécure pour personne que d'être attaché à cette Bibliothèque, qu'il faut organiser de fond en comble. Mais si la technique spéciale en ces matières est mise en œuvre avec méthode, les fonctionnaires chargés de l'énorme besogne qui s'annonce, auront du moins la satisfaction d'élaborer une organisation modèle et qui leur survivra.

On parle beaucoup à présent des catalogues sur fiches. C'est sans doute à l'Exposition de 1905, où l'Institut international de Bibliographie a montré de plusieurs manières l'excellence de son matériel et de ses méthodes, que nous devons cet engouement salutaire.

Dès avant, néanmoins, la Société liégeoise de Littérature wallonne avait adopté ce matériel et ce système parfaits pour la catalogation de sa riche bibliothèque, fondée en 1856.

Un tel catalogue a pour avantage de constituer une source toujours à jour, qui ne laisse rien ignorer, suppléant aux oublis et aux erreurs personnelles, et qui met directement à la disposition de la clientèle la connaissance approfondie des richesses d'une bibliothèque.

Il ne renseigne pas seulement sur tels ou tels ouvrages, mais sur tous, et comme ils y sont classés, d'une part dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, d'autre part suivant l'ordre systématique des matières, il répond de lui-même à toutes les questions que peut poser un chercheur à n'importe quel point de vue.

Ajoutons que si les notices y sont faites avec soin, un pareil catalogue constitue en lui-même, une source bibliographique d'une incontestable valeur.

Certes, l'organisation moderne d'une bibliothèque soulève bien des difficultés d'ordre technique. Mais dès que celle-ci est réglée, dès que la Bibliothèque est pourvue d'un catalogue bien conçu et classé suivant une méthode rationnelle, le public doit être rassuré sur la possibilité et la facilité d'utiliser les richesses tenues à sa disposition.

\* \* \*

Parmi les collections communales, il en est une particulièrement riche et précieuse, qui intéresse directement l'histoire liégeoise.

C'est la collection Capitaine.

Ulysse Capitaine (1) était un bibliophile et historien liégeois, qui dépensa largement une notable partie de sa grande fortune à

(1) Cf. *Ulysse Capitaine, sa vie et ses travaux*, par Alphonse LE ROY. Dans l'Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne, t. VII (1872), p. 44-111. Etude suivie, p. 112-125 de la *Bibliographie d'Ulysse Capitaine*, par Jules P[ÉRY] DE T[HOZIE].

rassembler avec un soin et une persévérance admirables tout ce qui était relatif au Pays de Liège en fait de documents de toute nature : livres et manuscrits, médailles et monnaies, gravures etc. etc. A sa mort, survenue le 31 mars 1871, l'ouverture de son testament fit connaître que ses collections étaient léguées à sa ville natale, sous condition qu'il en fût dressé un inventaire détaillé. Ce catalogue dû à H. HELBIG et M. GRANDJEAN, et publié en 1872, forme 3 vol. in-8° de 429, 400 et 186 p. Il renseigne, nous l'avons dit, un total de plus de 16.500 numéros, auxquels il faut ajouter un certain nombre de dossiers non catalogués mais dont la composition est connue.

Pour ne parler que des ouvrages, le but d'Ulysse Capitaine était de recueillir tout ce qui avait été écrit par des Liégeois ou par des étrangers sur l'histoire du pays conçue dans son sens le plus large, de réunir les œuvres des Liégeois et en général tout ce qui s'était publié ou se publiait à Liège. Programme admirablement complet qui ne devait pas laisser indifférents ses contemporains comme tous ceux qui s'intéressaient à un titre quelconque aux choses du pays. Effectivement vinrent de toutes parts se concentrer dans la bibliothèque de Capitaine des richesses et une documentation énormes.

L'œuvre de Capitaine ne fut pas systématiquement continuée, à moins que par des particuliers, tels le baron de Wittert, M. le docteur Alexandre et M. Albin Body.

Dix ans plus tôt, la ville de Liège avait inscrit à son budget annuel, une somme « pour acquisition de livres et manuscrits relatifs à l'histoire politique, littéraire et artistique du Pays de Liège. » Le total des crédits dépensés de ce chef dépasse aujourd'hui 80,000 francs.

Pour le passé, la Ville a donc su s'imposer des sacrifices remarquables. Mais, en a-t-il été de même en vue de la conservation des productions contemporaines ? Nous ne le croyons pas.

L'administration n'a certes pas manqué d'introduire dans ses bibliothèques nombre d'ouvrages liégeois contemporains. Elle n'a point continué systématiquement l'œuvre de Capitaine. Le manque d'une bibliothèque bien outillée et qui lui appartient en est sans doute la cause.

Il est très important qu'on considère l'institution nouvelle comme le grand dépôt de notre production intellectuelle. La mort et l'oubli menacent les livres comme les hommes. Comment les historiens de l'avenir retraceront-ils notre civilisation, comment la comprendront-ils seulement, si nous ne nous chargeons nous-mêmes d'en réunir les témoignages matériels ?

Ulysse Capitaine avait encore constitué un très grand nombre de

dossiers de pièces imprimées et manuscrites, relatives à des faits historiques anciens ou contemporains, ainsi qu'aux hommes et aux choses de son temps. Ce qu'il en a tiré lui-même, notamment dans son *Nécrologe Liégeois*, montre la richesse de cette documentation. L'œuvre qu'il avait entreprise a été arrêtée par sa mort. Ce qu'un particulier ou même un groupe de travailleurs n'a pu ambitionner de faire après lui ou sur son exemple, une institution publique largement encouragée sera peut-être en situation de le réaliser. Je ne sais jusqu'à quel point je me fais illusion, mais il me semble voir au sein de la nouvelle Bibliothèque un point d'attraction tout naturel pour une documentation impersonnelle extrêmement étendue, infiniment précieuse, complétant celle que chacun de nous se crée pour son usage, et qui survivra à nos propres efforts, à nos propres travaux...

\* \* \*

Une grosse question est celle de la dotation que la Ville pourra assurer à l'institution nouvelle.

C'est à l'Administration qu'il appartient de régler les accroissements suivant les besoins les mieux constatés. Il n'est pas interdit néanmoins d'émettre à cet égard quelques réflexions.

Lorsque l'on songe aux bibliothèques extraordinaires que les Américains des Etats-Unis créent à coups de millions, lorsque l'on sait que les citoyens de certains pays vont jusqu'à s'imposer des taxes spéciales pour l'accroissement des bibliothèques, on ne peut s'empêcher de se sentir profondément attristé par la situation précaire dans laquelle se maintiennent, chez nous, des institutions aussi utiles.

Il est impossible de se dissimuler que des vues très généreuses s'imposent dans une ville qui n'a pas déchu de son rang de capitale, et qui naguère a su attirer et retenir l'attention universelle.

Déjà les collections communales dans leur état actuel contiennent, hormis quelques fonds spéciaux, une excellente bibliothèque littéraire et scientifique générale, où l'on remarque notamment une série d'ouvrages relatifs aux Beaux-Arts et d'ouvrages de Littérature, témoignant d'un goût très averti.

Mais pour la majorité de nos compatriotes, elle n'apparaît cependant que comme une institution démocratique au sens restreint du mot.

Il est clair que la dénomination de Bibliothèque populaire ne peut lui convenir que si l'on donne à ce mot de « populaire » un sens bien différent et plus large, que n'ont peut-être pu concevoir les créateurs du genre.